

SCoT de Gascogne

Document
de travail

« Les élus au cœur de la construction du projet de territoire »

Restitution des CoPil et des Conférences des élus de la séquence 3 (pré-PADD)

Le SCoT de Gascogne constitue un outil stratégique, politique et prospectif qui permet de construire ensemble un projet de développement partagé et solidaire pour notre territoire. Il offre ainsi aux élus un espace de dialogue et d'échanges.

Afin d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), projet politique de long terme et pièce maîtresse du SCoT, les élus du comité de pilotage (CoPil) se sont réunis à de multiples reprises entre novembre 2018 et juillet 2019. Des instances élargies à l'ensemble des élus ont également permis l'apport de nombreuses contributions sur l'ambition et le futur souhaité et souhaitable pour le SCoT de Gascogne, venant nourrir la démarche afin de permettre une construction concertée du projet de territoire.

Le présent document dresse une synthèse des orientations stratégiques co-construites en CoPil et en Conférence des Elus, base du futur PADD.

Elisabeth Dupuy-Mitterrand
Présidente du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne

La présente note est organisée en 4 parties :

1	Méthodologie de la séquence 3	3
2	Fondements et défis du projet de territoire	7
3	Axes stratégiques et premiers objectifs du futur PADD	9
4	Premiers principes de territorialisation des ambitions	30

Du diagnostic au PADD

Après avoir identifié, au cours de l'année 2018, les caractéristiques du territoire, les dynamiques à l'œuvre et les enjeux qui en découlent, l'élaboration pour le SCoT de Gascogne s'est poursuivie à travers la séquence 3 de la démarche, intitulée « pré-PADD ».

Cette séquence a permis aux élus de poser les premiers jalons d'une vision globale et partagée du SCoT de Gascogne. Ils ont ainsi défini la feuille de route du projet de territoire à travers l'identification des fondements et des grands axes du PADD.

Cette phase d'élaboration s'est échelonnée entre la fin de l'année 2018 et le premier semestre 2019 et a fait l'objet de trois séries de Comités de Pilotage (CoPil) ponctués d'instances élargies à l'ensemble des élus du territoire (Conférences des Elus).



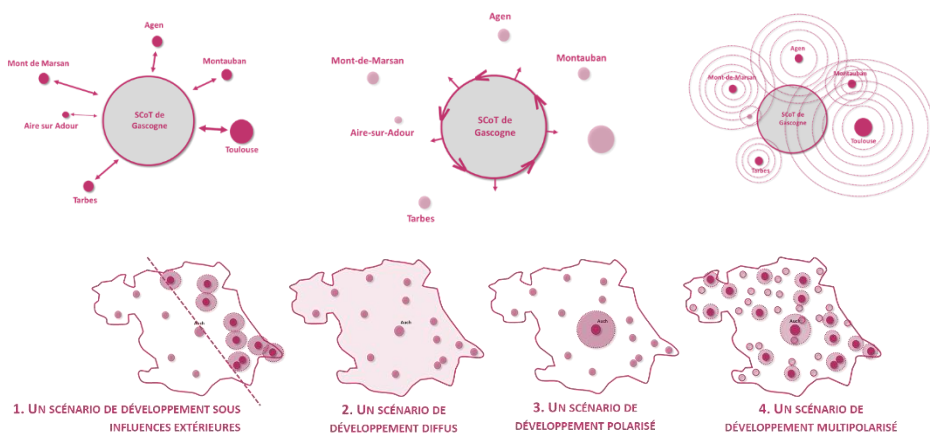
Séquence 3



Séquence 3 - Etape 1 - Définition des objectifs de développement

Entre novembre 2018 et janvier 2019, un premier cycle de trois CoPil a permis de faire débattre les élus sur le positionnement du SCoT de Gascogne vis-à-vis des territoires extérieurs, mais également sur le modèle de développement interne (armatures/polarités) ambitionné pour le territoire à l'horizon 2040. Sur la base de scénarios contrastés, les principes de développement souhaitables / non souhaitables ont été définis, les axes forts du projet ont été mis en évidence et les premiers objectifs stratégiques ont été identifiés.

Exemples de scénarios contrastés et utopistes proposés pour définir la stratégie territoriale



Ce premier cycle a été finalisé par une Conférence des Elus qui s'est tenue le 24 janvier 2019. Les travaux menés pendant cette matinée ont permis aux participants de prendre connaissance de l'avancée des réflexions du CoPil et de compléter, enrichir et affiner les premiers objectifs stratégiques de développement identifiés dans ce cadre.

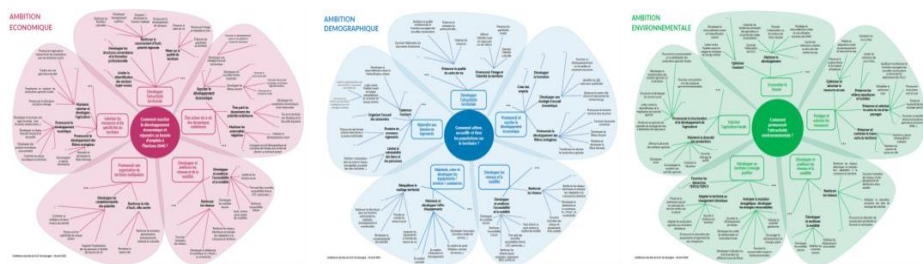


Séquence 3 - Etape 2 - Quantification des objectifs de développement

Entre février et avril 2019, un deuxième cycle de CoPil a permis la définition d'ambitions chiffrées en matière d'accueil démographique et économique et en matière de réduction de la consommation d'espace à l'horizon 2040.

Ces éléments ont par la suite été présentés à l'ensemble des élus du territoire lors de la Conférence des Elus du 18 avril 2019. Lors de cette matinée de travail, des ateliers ont également été menés afin de faire échanger et débattre les élus sur les premières orientations stratégiques issues des précédentes instances (CoPil et Conférence des Elus du 24 janvier). Ces échanges ont permis d'apporter des compléments à ces orientations, de les affiner, de les modifier dans leurs intitulés...

Supports de travail des ateliers de la conférence du 18 avril 2019



Les deux Conférences des Elus ont ainsi été l'occasion pour l'ensemble des élus du territoire du SCoT de Gascogne présents de participer à la définition de « l'ossature » du futur PADD.

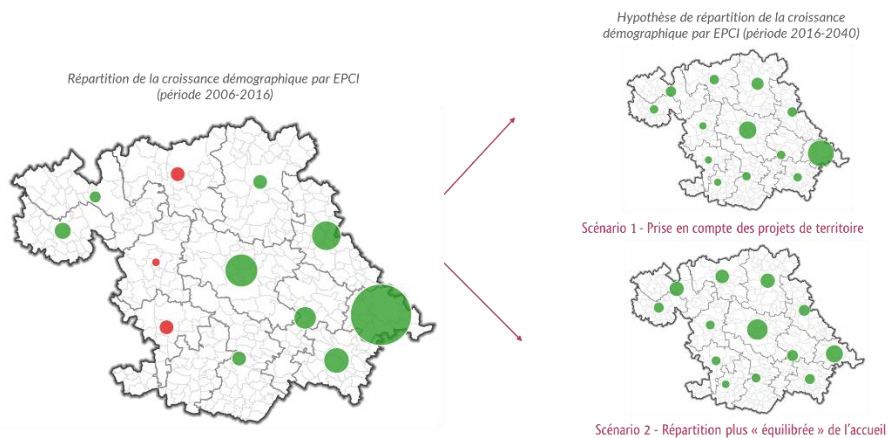


© Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne

Séquence 3 – Etape 3 - Territorialisation des objectifs de développement

Enfin, entre mai et juin 2019, un troisième et dernier cycle de CoPil a été l'occasion de travailler sur la territorialisation des ambitions précédemment retenues. Les élus se sont ainsi attachés à définir les objectifs d'accueil démographique et économique différenciés selon les intercommunalités et selon l'armature territoriale définie, mais aussi à déterminer des objectifs de réduction de la consommation d'espace.

Exemples d'hypothèse de répartition de la croissance démographique proposés pour territorialiser l'ambition d'accueil des nouveaux habitants



N.B. : Les ronds verts indiquent une croissance démographique, les ronds rouges une décroissance. La taille des ronds indique l'importance de cette croissance ou décroissance démographique.



La « ruralité », une valeur fédératrice

La ruralité constitue un élément identitaire et un levier fort d'attractivité territoriale et de fixation des populations et des entreprises. Elle apparaît ainsi comme une valeur fédératrice pour l'ensemble du territoire. C'est pourquoi les élus souhaitent définir un projet de territoire qui affirme et valorise cette **identité rurale, vivante et innovante, support d'authenticité et de qualité de vie**, qui caractérise le territoire du SCoT de Gascogne.

Une ambition de développement partagée et volontariste

Les élus du SCoT de Gascogne souhaitent se projeter à l'horizon des 20 ans à venir pour définir **une ambition de développement volontariste** qui traduise leur souhait de faire de leur territoire, un territoire rural qui ne soit ni une « réserve d'indiens » qui fonctionnerait en autarcie, ni un territoire sanctuarisé (« sous cloche ») qui constituerait le « poumon vert » de l'Occitanie ou de l'agglomération toulousaine, ni un territoire dortoir qui serait perçu comme la banlieue de cette même agglomération.

Les élus souhaitent, ainsi, tirer parti du positionnement d'interface de leur territoire pour développer les liens avec la Nouvelle-Aquitaine et renforcer son rôle au sein de la nouvelle Région Occitanie et au sein de l'aire métropolitaine toulousaine. Le SCoT de Gascogne doit en effet prendre davantage part aux dynamiques régionale et métropolitaine qui se caractérisent par une très forte attractivité résidentielle et économique, en s'appuyant notamment sur les polarités extérieures.

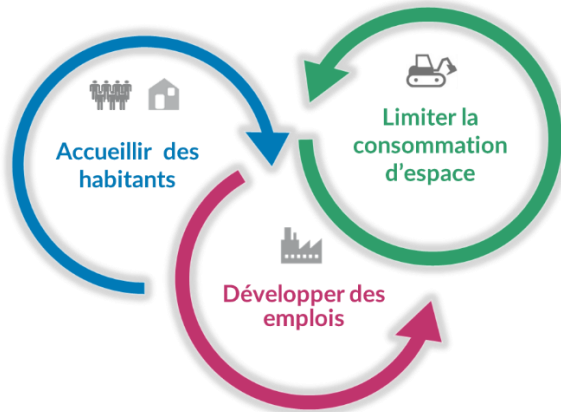
Fort de ce nouveau positionnement régional et métropolitain, le SCoT définit, à travers les grands axes de son PADD, une stratégie territoriale, expression d'un projet politique et prospectif, qui s'appuie sur le développement d'une **vision commune et partagée entre élus**. En prônant un territoire multipolaire qui tire parti des dynamiques extérieures et s'appuie sur une ville centre renforcée, les élus entendent, à travers le SCoT, respecter les spécificités de chaque partie du territoire et prendre en compte les projets de territoire.

A ce titre, les élus ambitionnent que :

- Le territoire s'organise pour attirer et accueillir **de nouveaux habitants supplémentaires** et répondre au besoin généré en **logements**.
- Le territoire crée les conditions et mette en œuvre les moyens pour répondre aux besoins d'emplois consécutifs à l'accueil d'habitants.

- Le territoire prend la mesure de l'enjeu environnemental qui est devant lui, en réduisant la **consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers** par rapport à ce qui a été observé sur la période passée (2006-2016).

Ambitions de développement du SCoT de Gascogne à l'horizon 2040



Cette perspective ambitieuse implique l'amélioration des infrastructures et la mise en place d'une stratégie d'attractivité résidentielle et économique qui permette d'enclencher une **inversion des tendances sociodémographiques observées sur certains secteurs du SCoT** (notamment les plus ruraux et les plus éloignés des polarités voisines), tout en préservant la qualité de vie et les ressources naturelles du territoire. Il s'agit ainsi de mettre en place une véritable **politique du changement** qui rompt avec la période passée, que ce soit en matière de tendance comme en matière de stratégie de développement, et qui laisse place à un développement cohérent, solidaire et complémentaire d'un secteur à l'autre.

Cette ambition forte et volontariste de développement est accompagnée d'une volonté partagée de tendre vers une **meilleure répartition territoriale de l'accueil et du développement**, accompagné d'un **principe d'équilibre et de gestion économe de l'espace**. L'objectif poursuivi par les élus du territoire ne vise pas à homogénéiser et uniformiser le développement sur l'ensemble des territoires diversifiés composant le SCoT de Gascogne. Il s'agit plutôt de moduler les dynamiques et l'ambition projetée à 2040 en les adaptant au contexte et aux capacités de chaque secteur. Ainsi, la répartition de l'accueil démographique et économique est envisagée dans une vision de cohérence et de solidarité territoriales et répond aux objectifs majeurs de **confortement de la ville centre**, de promotion d'un **développement raisonné sur l'Est** du territoire soumis à la métropolisation de l'agglomération toulousaine, et de **redynamisation des autres secteurs**, notamment des secteurs hyper-ruraux.

Pour décliner les ambitions pour le territoire à l'horizon 2040, trois grands axes ont été mis en lumière :

- **Axe 1 - Un territoire ressources** qui préserve et valorise ses spécificités territoriales, pour répondre au défi de la préservation du cadre de vie.
- **Axe 2 - Un territoire acteur de son développement**, autant vis-à-vis des dynamiques externes que des dynamiques internes, pour répondre aux défis de l'attractivité et des coopérations territoriales.
- **Axe 3 - Un territoire des proximités**, accueillant et solidaire, pour garantir la qualité de vie et les solidarités territoriales.

Document
de travail

A noter :

Les éléments qui suivent constituent la retranscription des objectifs identifiés par les élus lors des différentes instances organisées dans le cadre de la séquence 3.

Il s'agit là d'une première étape devant conduire, au second semestre 2019, à la formalisation des objectifs du futur PADD.

A noter que dans le cadre de cette première étape, certaines thématiques telles que le commerce, la préservation des ressources forestières, la gestion des résidences secondaires ou encore l'atténuation du changement climatique n'ont pas encore été appréhendées, tandis que d'autres qui ne sont pas réellement du ressort du SCoT ont été développées.

Ainsi, un travail de rédaction, de mise en cartographies et de formalisation des orientations du PADD du SCoT de Gascogne sera engagé dès la rentrée 2019 pour permettre un débat des grandes orientations d'ici fin 2019.

Axe 1 - Territoire ressources

Valoriser les ressources locales du territoire et tirer parti des spécificités territoriales pour promouvoir un développement endogène

D I A G - N E J E U X

Le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par de nombreux atouts et ressources qui constituent les supports d'un cadre de vie attrayant et préservé, et d'un développement endogène : un patrimoine naturel et bâti riche et diversifié, de nombreux attraits paysagers, culturels, événementiels et de loisirs, des produits d'excellence à forte notoriété, un territoire qui incarne la convivialité et l'art de vivre à la campagne...

Rappel des chiffres clés du diagnostic :

- 77% d'espaces à vocation agricole
- 15% des exploitations bio régionales
- 16% d'espaces naturels
- 5 sites Natura 2000 / 153 ZNIEFF / 4 500 ha de zones humides inventoriées
- 1,7 millions de visiteurs en 2017
- 5 Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte

L'évolution des pratiques agricoles et les pressions urbaines qui s'exercent sur le territoire font cependant porter un risque de fragilisation des atouts et un risque de dégradation de l'environnement et de la qualité de vie.

O B J E C T I F S

Sept objectifs stratégiques ont donc été identifiés par les élus du territoire pour préserver et valoriser les ressources locales :

- Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire et promouvoir l'image et l'identité du Gers à l'extérieur du territoire
- Valoriser l'agriculture locale et raisonnée
- Economiser le foncier
- Protéger et valoriser les ressources naturelles
- Promouvoir un développement touristique environnemental
- Développer un territoire à énergie positive
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique et limiter sa vulnérabilité



Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire et promouvoir l'image et l'identité du Gers à l'extérieur du territoire

- Promouvoir l'**image du Gers** et son **identité rurale**, « **vivante** » et **innovante** en s'appuyant sur **ses valeurs** (qualité de vie, « art de vivre à la campagne », ressourcement, gastronomie, nature, artisanat...) et sur **ses spécificités** (patrimoine, festivités, services de proximité, bien-vivre...) :
 - Cultiver une image locale positive reposant sur le « **bien-vivre gersois** » et les solidarités rurales
 - Affirmer l'authenticité du territoire, son identité culturelle et ses spécificités locales, en s'appuyant notamment sur le dynamisme associatif.
 - Promouvoir les innovations économiques (le Gers, « laboratoire de l'agriculture française » avec la diversification des activités agricoles gersoises et l'industrie agroalimentaire) et sociales (plateforme Soho Solo, espace de travail pour les entrepreneurs individuels et télé salariés européens...)
- Préserver et valoriser le **patrimoine bâti, culturel, naturel et paysager** du territoire :
 - Préserver l'**authenticité des paysages gersois**, notamment par le maintien de l'activité agricole
 - Conserver et valoriser les **spécificités architecturales locales** : bastides, castelnaux, fermes gasconnes...
 - Réhabiliter le patrimoine local, dont celui des centres-bourgs
 - Améliorer la qualité architecturale et l'insertion paysagère des nouvelles constructions :
 - En promouvant des formes urbaines alternatives à l'habitat pavillonnaire
 - En préservant les marqueurs architecturaux du territoire dans les nouvelles constructions
 - En favorisant l'élaboration de PLU(i)
- Développer et valoriser l'**identité culturelle** du territoire :
 - Maintenir et pérenniser sur l'année une offre événementielle de qualité
 - Développer les équipements culturels de proximité
 - Valoriser la culture gasconne : sa langue, ses usages (courses taurines, jeux de quilles...)
 - Développer l'attractivité patrimoniale et culturelle, notamment sur Auch

Valoriser l'agriculture locale et raisonnée

- Promouvoir la **structuration** et le **développement d'une agriculture de proximité et de qualité** :
 - **Labelliser les productions** agricoles locales pour qu'elles soient reconnues et qu'elles répondent à une demande sociétale, et poursuivre la communication
 - Structurer et développer les **circuits courts de proximité**, et réfléchir aux outils à développer pour alimenter les métropoles et les polarités voisines
- Affirmer la **diversité des pratiques agricoles** (conventionnelles, biologiques, de conservation des sols) et favoriser une transition vers des **pratiques agro-environnementales** :
 - Développer les actions de sensibilisation et la formation aux pratiques agro-environnementales (économiques en eau, limitant les pollutions via les nitrates et pesticides...)
 - Favoriser un équilibre entre la protection des milieux naturels et le maintien des espaces agropastoraux (élevage et polyculture)
- Conserver les **spécificités territoriales** associées à la diversité des productions agricoles :
 - Développer le « **bio** » (apiculture, maraîchage, permaculture, plantes médicinales...)
 - Conforter la **viticulture** (développer la vente directe)
 - Enrayer la régression de l'élevage et favoriser l'élevage de qualité (et en quantité) en lien avec la labellisation des productions agricoles locales
 - Articuler la diversité des productions et l'alimentation locale :
 - En accompagnant les projets alimentaires territoriaux via un approvisionnement de proximité pour la restauration collective (écoles, EPHAD...)
 - En favorisant les contrats de réciprocité
- Renforcer et optimiser les **capacités de stockage de l'eau** à destination de l'agriculture et favoriser leur entretien :
 - Optimiser le fonctionnement des réseaux d'irrigation et privilégier les techniques d'irrigation les plus économiques en eau
 - Optimiser la création de plans d'eau en limitant les impacts sur les cours d'eau et les bassins versants

Economiser le foncier

- **Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers en optimisant la consommation d'espace et en la réduisant** par rapport à la période passée (2006-2016)
- **Optimiser l'existant :**
 - Lutter contre **l'habitat vacant et indigne**
 - **Revitaliser** les centres-bourgs
 - Développer le **renouvellement urbain** et **l'intensification urbaine** (comblement des dents creuses, réhabilitation des bâtiments, renouvellement urbain, requalification des zones d'activités existantes...)
- **Maîtriser le développement :**
 - Développer de **nouvelles formes d'habitat** et promouvoir des **formes urbaines alternatives** à la maison individuelle
 - Diminuer la **taille moyenne des parcelles** constructibles pour limiter la consommation d'espace, dans le respect des territoires
 - Prioriser l'urbanisation sur les secteurs les mieux équipés
 - Inscrire les extensions urbaines au plus près des centres-bourgs
 - Implanter les résidences principales des agriculteurs à proximité des sièges d'exploitation (à encadrer sous conditions) : favoriser l'implantation et la fixation des agriculteurs sur le territoire tout en évitant la dérive du mitage à laquelle participe certaines implantations actuelles (spéculation foncière)
 - Veiller à l'intégration paysagère et environnementale des implantations
 - Favoriser l'élaboration de PLU et PLUi

Protéger et valoriser les ressources naturelles

- Economiser, optimiser et sécuriser la **ressource en eau** :
 - Préserver le système Neste et les nappes phréatiques (*à destination de l'agriculture et dans le but d'assurer les débits d'étiage*) :
 - Capturer des réserves d'eau en hiver
 - Optimiser la création de plans d'eau en limitant les impacts sur les cours d'eau et les bassins versants



- Mettre en adéquation projet de développement et ressource en eau :
 - Mener une politique concertée de gestion de la ressource (en lien avec la coordination des SAGE existants et/ou à venir)
- Entretien des cours d'eau
- Favoriser l'entretien des équipements et des réseaux de distribution d'eau potable afin de limiter les pertes sur le réseau
- Mettre aux normes les installations d'assainissement collectif afin de limiter toute pollution aux milieux :
 - Résorber les points noirs en matière d'assainissement non collectif (en relation avec les SPANC)
 - Utiliser les pouvoirs de police du Maire
- Préserver le patrimoine naturel en valorisant les services rendus par la nature
- Préserver les **milieux aquatiques et humides** (prairies humides, réseaux hydrographiques, étangs de l'Armagnac...) :
 - Limiter les pollutions des cours d'eau
 - Protéger la trame bleue gersoise et valoriser la multifonctionnalité des milieux aquatiques (rétention des eaux pluviales, pisciculture durable, recharge des nappes phréatiques...)
 - Poursuivre les actions de restauration des cours d'eau et des milieux humides (bandes végétalisées, ripisylves...)
- Préserver et conforter la **trame verte** du territoire :
 - Valoriser la nature remarquable (milieux boisés et ouverts de plaine) mais aussi la nature ordinaire (haies bocagères, alignements d'arbres...)
 - Protéger les milieux boisés en valorisant leur multifonctionnalité (filière bois-énergie, agroforesterie, continuités écologiques, îlots de fraîcheur...)
 - Maintenir les espaces de nature en ville (parcs et jardins publics, jardins privés, alignements d'arbres, haies...) aux multiples fonctionnalités (récréatives, écologiques, de rafraîchissement...) et préserver les spécificités urbaines et paysagères des centres-bourgs
- Favoriser un équilibre entre environnement, agriculture et économie, à travers des projets de développement durable (tels que le projet de Parc Naturel Régional de l'Astarac ou le tourisme nature) :
 - S'appuyer sur les acteurs agricoles, de la chasse et de la pêche pour préserver l'environnement (gestion de la faune et entretien durable des milieux)
- Limiter les pollutions induites par la gestion des déchets du territoire :
 - Poursuivre les efforts en matière de réduction de la production de déchets et favoriser leur valorisation

Promouvoir un développement touristique environnemental

- Promouvoir le tourisme vert et rural comme un facteur de développement du territoire :
 - Développer l'attractivité du territoire en promouvant le **tourisme vert** (agrotourisme, slow tourisme, œnotourisme...) et patrimonial, grâce à la valorisation des spécificités locales (par exemple la filière des plantes médicinales gersoises, l'artisanat du bleu de Lectoure...)
 - Articuler la valorisation de la biodiversité avec le développement du tourisme de nature
- Conforter les **atouts touristiques** qui font la renommée du territoire (paysages, cadre de vie, thermes, chemins de Compostelle, bastides, châteaux...) mais aussi mettre davantage en valeur le **petit patrimoine local** et le **patrimoine naturel rural**
- Développer les mobilités et valoriser l'**itinérance douce** sur le territoire en interconnexion avec les territoires voisins (voies vertes, chemins de Saint-Jacques de Compostelle, train...)

Développer un territoire à énergie positive

- Favoriser le déploiement et l'articulation des **démarches locales de transition énergétique et climatique** sur l'ensemble du territoire (PCAET, Tepos, TEPCV...)
- Promouvoir la **rénovation énergétique** des équipements publics les plus énergivores mais aussi l'ensemble des logements (renforcer l'isolation thermique...):
 - Poursuivre les actions de rénovation énergétique pour les ménages modestes
 - Inciter à la généralisation des PIG et OPAH à l'ensemble des territoires
- Anticiper la **mutation énergétique** du territoire (production et demande locale) en développant les énergies renouvelables :
 - Favoriser la consommation locale et l'autoconsommation d'énergies renouvelables
 - Valoriser le **potentiel géothermique** existant dans certains secteurs du territoire (notamment dans l'Armagnac)
 - Encourager le développement de l'**énergie solaire** :
 - Développer les dispositifs solaires sur toitures (petites surfaces ou grandes surfaces) mais aussi au sol, sans concurrence toutefois avec l'activité agricole et en intégrant le paysage local (particulièrement au sud du territoire)
 - Déterminer les types de secteurs où il est nécessaire de contrôler l'implantation de fermes photovoltaïques au sol

- Valoriser et développer l'**énergie issue de la biomasse** (bois-énergie, biogaz, biocarburant) :
 - Développer les chaudières collectives ou individuelles
 - Valoriser et structurer la filière bois-énergie (en lien avec les professionnelles de la filière : Fibois Occitanie, Collectivités forestières d'Occitanie, CRPF, ONF...)
- Développer les unités de **méthanisation** en s'appuyant sur les expériences locales pionnières (exemple : unité de méthanisation de Pellefigue) et sur les bâtiments agricoles du territoire
- Développer les petites unités de production **hydrauliques**
- Encadrer le développement de l'**éolien** (voire limité à un usage particulier).

Adapter le territoire aux effets du changement climatique et limiter sa vulnérabilité

- **Assurer la résilience du territoire :**
 - Maîtriser l'urbanisation dans les zones inondables et les champs d'expansion des crues, conformément aux réglementations en vigueur
 - Renforcer les actions d'entretien des cours d'eau afin de limiter les risques d'inondation
 - Adapter les productions et les pratiques agricoles aux nouvelles évolutions climatiques
 - Limiter l'érosion des sols
- Maîtriser l'urbanisation autour des sites industriels les plus dangereux
- Maîtriser les nuisances, notamment sonores



Axe 2 - Territoire acteur de son développement

Etre acteur vis-à-vis des dynamiques extérieures autant que vis-à-vis des dynamiques internes

D
I
A
G
-
E
N
J
E
U
X

Le SCoT de Gascogne constitue un territoire de franges qui se localise aux confins de l'Occitanie, des Landes et de la Nouvelle-Aquitaine, à l'interface entre les agglomérations de Toulouse, Montauban, Agen, Mont-de-Marsan et Tarbes.

Ces polarités voisines constituent des pôles d'attractivité économique, commerciale, touristique qui influent sur le développement du territoire, notamment au nord et à l'est, et créent une interdépendance de plus en plus marquée entre le SCoT de Gascogne et les territoires voisins.

Rappel des chiffres clés du diagnostic :

- 2/3 des actifs sortants travaillent dans le bassin d'emploi toulousain et 21% dans les autres départements limitrophes
- 240 km de routes nationales / 3500 km de routes départementales / 1 ligne de train voyageur
- 58% des emplois concentrés dans 10 communes
- 136 ha d'espaces économiques

O
B
J
E
C
T
I
F
S

Quatre objectifs stratégiques ont été identifiés par les élus du territoire pour développer les liens avec les territoires voisins, être acteur vis-à-vis des dynamiques extérieures et en tirer parti :

- Développer les coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur dynamisme
- Maîtriser les influences extérieures liées aux polarités voisines
- Développer et améliorer l'accessibilité du territoire et la mobilité
- Promouvoir et susciter le développement économique



Développer les coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur dynamisme

- Développer des coopérations territoriales avec les polarités voisines (via par exemple des contrats de réciprocité) :
 - S'appuyer sur la métropole toulousaine dans divers domaines (avionique, circuit court alimentaire, silver économie, télétravail, université...) dans une logique de coopérations territoriales équilibrées
 - Rapprocher le territoire d'Agen, Pau, Tarbes, Aire-sur-Adour
 - Développer des relations avec les territoires de SCoT voisins
- **Ouvrir le territoire vers Bordeaux** et la Nouvelle-Aquitaine :
 - Prendre en compte la continuité géographique et économique avec la Nouvelle-Aquitaine
 - Promouvoir l'agriculture (production et transformation) comme levier de coopérations avec les territoires voisins, et notamment avec la Nouvelle-Aquitaine
 - S'appuyer sur différentes pistes de coopérations, notamment avec l'Armagnac :
 - Le développement touristique : un bassin de clientèle qui va au-delà du département
 - La viticulture : des appellations qui débordent sur les Landes et le Lot-et Garonne
 - L'eau et le patrimoine naturel : des ressources à cheval sur les territoires
- Tirer parti du développement économique des polarités voisines grâce à l'amélioration des infrastructures routières
 - Susciter un effet domino pour que l'influence des polarités extérieures essaiment sur l'ensemble du territoire
- Renforcer le rayonnement d'**Auch** en tant que **polarité régionale** :
 - Rendre plus visible le territoire dans les instances régionales et les schémas régionaux
- Positionner le territoire comme un **territoire de formation**, complémentaire des polarités voisines

Maîtriser les influences extérieures liées aux polarités voisines

- **Organiser l'accueil de nouveaux** habitants sur le territoire à l'horizon 2040, fixer les populations en place (jeunes, familles...) et répondre aux besoins en logements sous-jacents
- **Maîtriser le développement urbain :**
 - Développer une structure territoriale multipolaire pour dynamiser les bourgs-centres
 - Éviter le peuplement trop rapide de la zone de proximité avec la métropole toulousaine
 - Maîtriser la consommation foncière liée au développement de la grande agglomération toulousaine
 - Développer des projets de territoire complémentaires avec ceux des territoires voisins
 - Articuler développement de l'emploi et développement de l'habitat pour ne pas devenir un territoire « dortoir »
 - Intégrer les nouvelles populations en préservant l'identité des villages et la qualité de vie du territoire

Développer et améliorer l'accessibilité du territoire

- Améliorer et renforcer les infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires existantes sur le territoire :
 - Améliorer les routes nationales (RN124, RN21)
 - Maintenir et améliorer la voie ferrée entre Auch et Toulouse
 - Maintenir et développer le fret Agen-Auch
- Tirer parti des nouvelles accessibilités (future LGV, autoroutes...)
- Soutenir le projet de traversée centrale des Pyrénées
- Développer l'aéroport d'Auch :
 - Y attirer une compagnie low cost, notamment pour proposer des vols à destination de Paris
 - Promouvoir le développement de l'aéroport pour être « capacité » d'accueillir des sous-traitants aéronautiques
- Développer le numérique, la connectivité, le virtuel sur l'ensemble du territoire
 - Mettre à profit les outils numériques pour développer de nouvelles solutions de mobilité (développement du télétravail notamment)
 - Renforcer le développement des réseaux numériques et téléphoniques sur l'ensemble du territoire
 - Accompagner les changements de comportement et d'usage (développement de la visioconférence, du télétravail, des tiers lieux...)

Promouvoir et susciter le développement économique

Les axes stratégiques à poursuivre :

- « **Vivre et travailler** » sur le territoire : promouvoir la qualité de vie et l'image du territoire, être exigeant vis-à-vis du développement pour conserver « un territoire de qualité, une économie durable »
- « **Former et fixer sur le territoire** » : développer la formation professionnelle en adéquation avec les besoins des entreprises présentes sur le territoire
- Répondre aux besoins d'emplois diversifiés et consécutifs à l'accueil d'habitants (issus des filières endogènes ou exogène au territoire, et prise en compte des emplois non pourvus), permettant de répondre à toutes les catégories de populations :
 - Accompagner le développement des emplois de services,
 - Promouvoir le développement des activités productives.
- Mettre en place une véritable **stratégie économique de maintien et d'accueil des entreprises**
 - Structurer l'offre d'accueil économique et améliorer sa lisibilité grâce à l'identification des principales zones d'activités économiques selon leurs spécificités
 - Veiller à la complémentarité des zones d'activités pour limiter les concurrences territoriales
 - Renforcer l'attractivité des polarités qui jouent un rôle important en matière de développement économique
 - Développer une stratégie de marketing territorial pour promouvoir l'image du territoire et la notoriété de la Gascogne, appui aux labels existants notamment
 - Accompagner les EPCI pour mener à bien leurs projets économiques
 - Favoriser un développement basé sur des petites et moyennes structures
 - Accompagner la reprise d'entreprise et faciliter l'installation sur le territoire (en lien avec les chambres consulaires)
 - Développer l'image de l'économie et des entreprises
- Développer la **formation** sur le territoire :
 - Développer l'enseignement supérieur et universitaire
 - Développer l'apprentissage et la formation professionnelle :
 - Adapter les formations aux spécificités économiques locales (tourisme, thermalisme, agriculture, phytothérapie...), aux besoins des entreprises et aux évolutions des métiers (notamment dans l'artisanat)
 - Accompagner les jeunes et les entreprises dans le développement de l'apprentissage

- Favoriser le maintien des activités sur le territoire et promouvoir le développement des **filières endogènes** :
 - Maintenir, développer et moderniser l'agriculture (production, transformation, commercialisation) :
 - Inscrire l'activité agricole au cœur de l'économie gersoise
 - Maîtriser les pressions qui pèsent sur l'agriculture (coût du foncier, développement urbain...)
 - Accompagner l'installation de jeunes agriculteurs
 - Lutter contre la désertification et la fragilisation de l'activité agricole, notamment dans les zones de coteaux, en favorisant le renouvellement des agriculteurs
 - Développer de nouvelles orientations pour s'adapter aux évolutions économiques et tendre vers une agriculture durable et vivable pour les agriculteurs
 - Promouvoir la viticulture, l'aviculture et l'élevage
 - Favoriser et organiser l'accueil des saisonniers (secteurs viticoles notamment)
 - Fixer, capter et créer de la valeur ajoutée en lien avec la filière agricole :
 - Accompagner la **mutation de l'agriculture vers l'industriel**, savoir fournir de la quantité
 - Accueillir et développer des **entreprises de transformation et de valorisation** sur le territoire et développer des plateformes de stockage et de distribution agricoles : commercialiser des produits déjà valorisés sur le territoire mais aussi à l'extérieur (cantines de Toulouse, Agen, Bordeaux...)
 - Favoriser le développement des filières courtes et promouvoir la commercialisation locale (structurer les filières locales à travers des projets alimentaires territoriaux aidés par la DRAAF)
 - Maintenir et développer l'artisanat et la construction
 - Valoriser et structurer la filière bois (ouest et sud du territoire notamment) en lien avec Fibois Occitanie
 - Maintenir et développer la filière thermale
 - Développer les activités touristiques et culturelles (patrimoine, festivals...) :
 - Promouvoir le tourisme vert (agro-tourisme, slow tourisme, œnotourisme...) et patrimonial en s'appuyant sur les atouts locaux
 - Conforter les atouts touristiques du territoire et développer des produits touristiques diversifiés et complémentaires

- Développer un réseau d'accueil structuré et de qualité (hébergement et restauration) ainsi que le référencement des différentes structures d'accueil
- Développer, requalifier et diversifier l'offre d'équipements d'accueil touristiques et l'adapter à la demande (grands groupes...)
- Améliorer la promotion touristique du territoire, fédérer les acteurs du tourisme et s'appuyer sur les réseaux touristiques gersois
- Appuyer le développement économique territorial sur les filières d'avenir : végétal et pharmaceutique, viticulture, aéronautique, agroalimentaire, numérique et nouvelles technologies (tiers lieux, start-up...), filière bois (énergie et construction), énergies renouvelables et développement durable, silver économie (en lien avec le vieillissement de la population)
- Accompagner le développement de **nouvelles formes d'activités et de travail** :
 - Favoriser l'implantation de « start-up » en lien avec les investissements dans le numérique
 - Favoriser le développement du télétravail, du coworking, des tiers lieux...

Axe 3 - Territoire des proximités

Promouvoir une organisation multipolaire, garante de proximité, de solidarité territoriale et de qualité de vie

D
I
A
G
-
N
E
N
J
E
U
X

L'analyse des lignes de force du fonctionnement du SCoT de Gascogne fait apparaître un territoire rural organisé autour de polarités de différents niveaux de rayonnement et d'attraction :

- Un pôle urbain auscitain qui concentre la majeure partie des emplois, des habitants, de l'offre locative, des équipements supérieurs et de l'offre de soins
- Des polarités secondaires et un maillage de bourgs-centres qui jouent un rôle essentiel dans la structuration des bassins de vie du territoire

- Des communes qui jouent un rôle de proximité et qui maillent les secteurs ruraux du territoire.

Sur le reste du territoire, la dispersion des habitants induit des contraintes en matière de répartition et d'accès aux équipements et services, et certains secteurs ruraux éloignés, voire isolés, des équipements, commerces et services, connaissent un vieillissement prononcé de la population.

Le fonctionnement territorial du SCoT de Gascogne est aujourd'hui en évolution dans la mesure où il est confronté, dans sa partie Est, à une forte pression démographique liée à sa proximité avec la métropole toulousaine tout autant qu'à une déprise démographique sur certaines communes et certains secteurs.

Cinq objectifs stratégiques ont été identifiés par les élus du territoire pour favoriser la cohérence territoriale et la proximité au sein du territoire :

- Renforcer le rôle d'Auch, en tant que ville-centre du territoire
- Rééquilibrer le maillage du territoire en maintenant une complémentarité des polarités
- Maintenir, créer et développer les équipements/services pour répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux
- Développer et améliorer les réseaux et la mobilité
- Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements

Rappel des chiffres clés du diagnostic :

- 47 communes et 24% de la population dans l'aire urbaine d'Auch
- 38 communes dans l'aire urbaine toulousaine
- 47 communes structurantes sur le territoire, réparties en 4 niveaux hiérarchiques
- 300 communes sans commerce de proximité et 60% des communes sans école

O
B
J
E
C
T
I
F
S

Renforcer le rôle d'Auch, en tant que ville-centre du territoire

- Favoriser l'implantation **d'équipements d'envergure métropolitaine et départementale** sur la ville-centre
- Améliorer la qualité de vie, promouvoir les spécificités auscitaines et développer les **animations culturelles**
- Renforcer les **fonctions administrative, d'enseignement** (universitaire et professionnel), **médicale et culturelle** :
 - Développer un pôle médical fort autour du Groupement Hospitalier Territorial d'Auch en misant sur la proximité, la qualité de l'offre et de l'accueil, pour se différencier des hôpitaux importants des territoires voisins
 - Améliorer la communication sur l'hôpital d'Auch
 - Agir au niveau de la région pour délocaliser les UMR et rétablir un équilibre territorial
 - Développer un pôle universitaire qui s'appuie sur des filières diversifiées et des formations professionnelles en lien avec les atouts du territoire et les besoins des entreprises, et ce afin de permettre de fixer les jeunes et d'en attirer de nouveaux :
 - Conforter Auch comme une ville d'accueil des chercheurs et universitaires
 - Revitaliser le centre-ville en s'appuyant sur son patrimoine culturel et gastronomique
- Renforcer les fonctions commerciales et de services afin de limiter les consommations hors département :
 - Diversifier l'offre commerciale, notamment dans le centre-ville, pour contrecarrer l'influence négative des grandes surfaces en périphérie
 - Développer des activités commerciales majeures



- Favoriser l'**accessibilité routière, ferroviaire et numérique** d'Auch :
 - Faire d'Auch un point central sur le territoire en matière de mobilité (hub mobilité) afin de limiter l'effet « cul de sac »
 - Développer l'accessibilité à Auch pour tous les habitants du Gers en considérant le réseau routier comme un levier indispensable pour renforcer le rayonnement de la ville-centre

Rééquilibrer le maillage du territoire en développant les complémentarités entre polarités

- Conforter un **maillage territorial** à plusieurs niveaux de polarités pour éviter la diffusion et l'éparpillement du développement qui conduit à la dépoliarisation des communes structurantes :
 - Développer des complémentarités et des synergies entre les communes d'un même bassin de vie
 - Promouvoir les complémentarités territoriales entre les bassins de vie
- Renforcer les fonctions urbaines dans les polarités en hiérarchisant les niveaux de services et en développant leurs complémentarités :
 - Organiser l'implantation des équipements à l'échelle des bassins de vie (mutualisation, optimisation...)
 - Reconnaître et promouvoir les spécificités et valeurs ajoutées de chaque territoire (Armagnac : territoire multipolaire-viticulture, Astarac : valorisation du patrimoine naturel, Est : lien avec la métropole toulousaine...)
- Limiter la **désertification des secteurs hyper-ruraux** en s'appuyant notamment sur des projets environnementaux et de développement local comme la création du PNR sur l'Astarac
- **Différencier les règles d'urbanisme** entre les secteurs urbains et les secteurs ruraux et coordonner la planification locale afin de disposer de documents d'urbanisme dans chacune des communes du territoire

Maintenir, créer et développer les équipements/services pour répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux

- Conforter le niveau de qualité des équipements et services pour assurer leur attractivité et leur maintien
- Développer l'**innovation** pour impulser de nouveaux modes de services (MSAP mobiles...)
- Développer des équipements et des services adaptés aux évolutions démographiques, et notamment au vieillissement de la population (portage de repas, TAD, équipements de santé...)
- Maintenir et développer les commerces de proximité :

- Dans les petits bourgs, favoriser le développement ou le maintien de commerce de proximité de première nécessité de type dépôts de pain, souvent dernier lieux de vie et de sociabilité des bourgs ruraux
- Adapter les commerces de proximité aux évolutions sociétales (développement du e-commerce...)
- Réinventer le commerce et remettre en état les centres-villes pour attirer le chaland :
 - Améliorer la qualité des espaces publics pour rendre les commerces plus attractifs
 - Redynamiser les linéaires commerciaux principaux et travailler sur les parcours chalands
- Accompagner les petits artisans et commerçants (métiers de bouche notamment) pour les aider à s'installer en centres-bourgs (en lien avec les chambres consulaires)
- Promouvoir les complémentarités entre commerces de proximité et commerces de périphérie
- Lutter contre les **déserts médicaux** :
 - Maintenir et développer les structures hospitalières et médicales et les services à la personne présents sur le territoire (notamment en lien avec le vieillissement de la population)
 - Maintenir et organiser les services de secours de manière homogène sur tout le territoire (urgences au niveau des hôpitaux ruraux, SMUR à Condom 24h/24, médecins...)
- Développer les équipements de la **petite enfance, de l'éducation et de l'enseignement** :
 - Développer les équipements liés à la petite enfance et la jeunesse pour promouvoir l'attractivité résidentielle auprès des familles
 - Maintenir les services publics, notamment les écoles, dans les secteurs hyper-ruraux en développant une approche temps-distance
 - Influencer sur la définition des périmètres de la carte scolaire et des regroupements pédagogiques intercommunaux afin de garantir le maintien des services scolaires de proximité
 - Développer les structures universitaires et de formation professionnelle



- Maintenir et développer les **activités culturelles**
- Développer la téléphonie et le numérique, le « virtuel », la connectivité
- Adapter les équipements publics à la croissance du territoire :
 - Renforcer les réseaux électriques et anticiper leur adaptation à la croissance du territoire
 - Anticiper la saturation prochaine des sites de stockage des déchets présents sur le territoire

Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements

- Produire des logements diversifiés et économes en foncier pour répondre aux besoins des habitants actuels et à venir :
 - Promouvoir des formes urbaines alternatives à la maison individuelle
 - Développer de nouvelles formes d'habitat (habitat coopératif, intergénérationnel...)
 - Développer des logements locatifs de qualité pour favoriser le renouvellement de la population et le maintien des équipements, notamment scolaires
- Répondre aux besoins en logements des publics spécifiques :
 - Produire des logements pour seniors et des résidences intergénérationnelles en centres-bourgs
 - Organiser l'accueil des saisonniers en développant des foyers de jeunes travailleurs sur le territoire tout en veillant à ne pas faire concurrence au tourisme
 - Développer l'offre de logements locatifs et sociaux sur Auch où les loyers sont élevés
 - Accompagner l'attribution des logements sociaux



- Favoriser la rénovation et la réhabilitation :
 - Lutter contre l'habitat vacant et indigne
 - Inciter à la généralisation des PIG et OPAH sur l'ensemble des territoires
 - Travailler avec les partenaires du logement pour favoriser la réhabilitation sur le territoire (ADIL, ANAH...)
 - Poursuivre les actions de rénovation énergétique pour les ménages modestes
 - Adapter les rénovations aux types de population à accueillir (accessibilité PMR, stationnement...)
 - Taxer les logements vacants

Développer et améliorer les mobilités internes au territoire

- Renforcer les **liaisons entre Auch et les principales polarités** du territoire en développant un véritable hub sur la ville-centre, point central des mobilités
- Développer les mobilités sous toutes leurs formes au sein du territoire en développant des solutions de mobilité qui permettent **de maîtriser les déplacements automobiles** et notamment l'autosolisme :
 - Optimiser et dimensionner les infrastructures existantes en faveur des nouvelles mobilités (stationnement covoiturage courtes distances, autostop tel que Rézo Pouce...) et des transports en commun
 - Développer les aires de stationnement P+R dans l'agglomération d'Auch pour favoriser l'utilisation des transports en commun
 - Développer l'intermodalité et améliorer la connexion multimodale des différents modes de transports, notamment train/voiture (développement de navettes des polarités vers les gares du territoire)
 - Développer le TAD en lien avec les équipements de santé et l'offre commerciale
 - Aménagement des traversées des centre-bourg
 - Favoriser le rabattement vers les gares TER
- Développer les **mobilités douces** :
 - Développer les mobilités actives en ville et favoriser le partage de la voirie
 - Développer les pistes cyclables et favoriser l'utilisation de vélos (notamment électriques, via l'implantation de bornes de recharge électrique)



Vélorail de l'Armagnac

© AUAT

Pour définir un projet de territoire empreint de cohérence et de solidarité territoriales, et pour tendre vers une meilleure répartition territoriale de la croissance, les premiers principes de définition de l'armature du territoire et de répartition de l'accueil démographique et économique ont été mis en évidence par les élus.

Vers un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune a un rôle à jouer

Pour tendre vers un **territoire des proximités, avec un développement plus équilibré et plus maillé**, qui reconnaisse **un rôle à chacune des composantes** du SCoT, une organisation multipolaire à **5 niveaux de polarités**, reflet du rôle, de l'influence, du rayonnement de chaque commune sur le territoire, a été définie par les élus du SCoT de Gascogne :

- **Pavie et Auch, binôme de niveau 1** : ces deux communes, dont le tissu urbain est contigu, rayonnent à l'échelle du SCoT, voire au-delà, grâce notamment à la concentration des structures administratives et culturelles, mais aussi des équipements et commerces d'échelle départementale (hôpitaux, université, pôles commerciaux, gare, aéroport...). Elles constituent en ce sens une polarité majeure pour le SCoT de Gascogne.
- **14 communes de niveau 2** (dont un binôme) : ces communes disposent à minima d'un collège et d'une zone d'activité économique, mais aussi d'un ou plusieurs équipements à fort rayonnement tel qu'un lycée, une gare, ou un hôpital. Elles constituent des communes qui structurent le territoire et rayonnent à l'échelle des bassins de vie.
- **12 communes de niveau 3** : il s'agit de communes qui rassemblent des équipements importants mais moins nombreux que dans les communes de niveau 2 pour lesquelles elles constituent des pôles d'appui.
- **31 communes de niveau 4** : ces communes, qui disposent toutes d'une diversité de commerces de proximité d'usage courant et de plus de 250 habitants, structurent les bassins de vie de proximité et jouent un rôle important pour les usages du quotidien des habitants.
- **338 communes de niveau 5** : ces communes, plus ou moins peuplées et dotées de commerces, d'équipements et services, jouent toutefois un rôle relatif à l'échelle du territoire, notamment au regard de leur population.

Cette identification de l'armature du territoire va permettre d'**orienter et d'adapter les choix d'aménagement et de développement** en fonction des **spécificités et des dynamiques de chaque secteur**. Chacune des communes du SCoT est appelée à accueillir de la population, en fonction de la place qu'elle occupe dans cette hiérarchie.

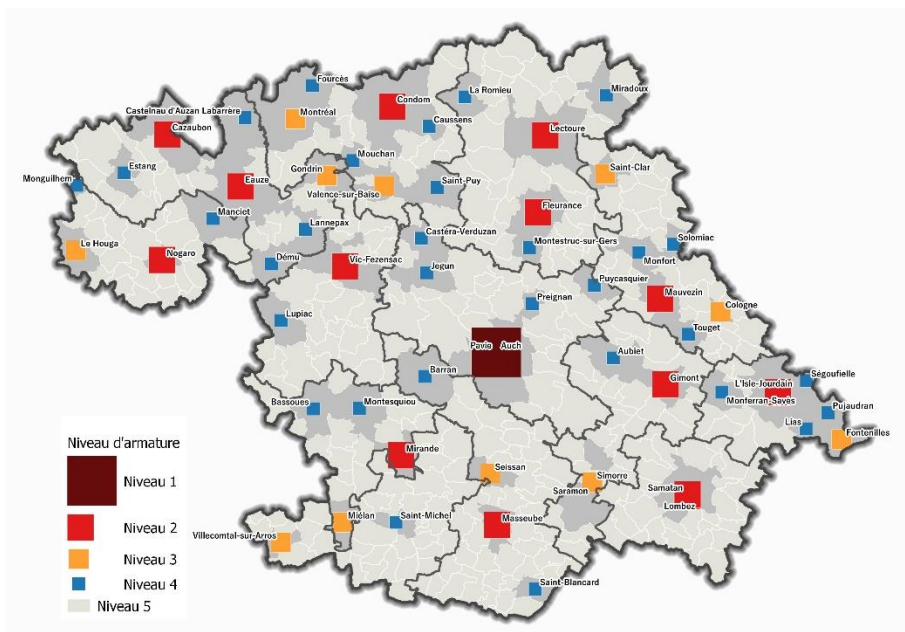
Il s'agit ainsi de moduler les dynamiques et l'ambition projetée à horizon 2040 en les adaptant au contexte et aux capacités de chaque secteur composant le SCoT de Gascogne. En effet, toutes les communes partagent la responsabilité de mettre en œuvre le SCoT, mais toutes n'ont pas le même rôle à jouer dans l'organisation territoriale, ni les mêmes capacités de développement.

Cette armature doit ainsi guider les développements à venir pour faire des communes structurantes identifiées les lieux de vie privilégiés du territoire. A cette armature seront ainsi adossés des objectifs différenciés en matière :

- d'accueil de population,
- d'accueil des activités et des commerces,
- d'implantation des équipements et des services,
- de maîtrise du développement urbain, d'utilisation économe des espaces naturels et de préservation des espaces affectés aux espaces agricoles et forestiers,
- de déplacements.

Il s'agira ainsi, à travers le PADD et le DOO, de définir **les responsabilités propres** à chaque niveau de polarités, notamment en matière de mixité fonctionnelle / sociale, de diversité de typologie de logements, de qualité de l'accueil, du niveau de service et d'équipement, de densification et de polarisation...

Projet d'armature du territoire

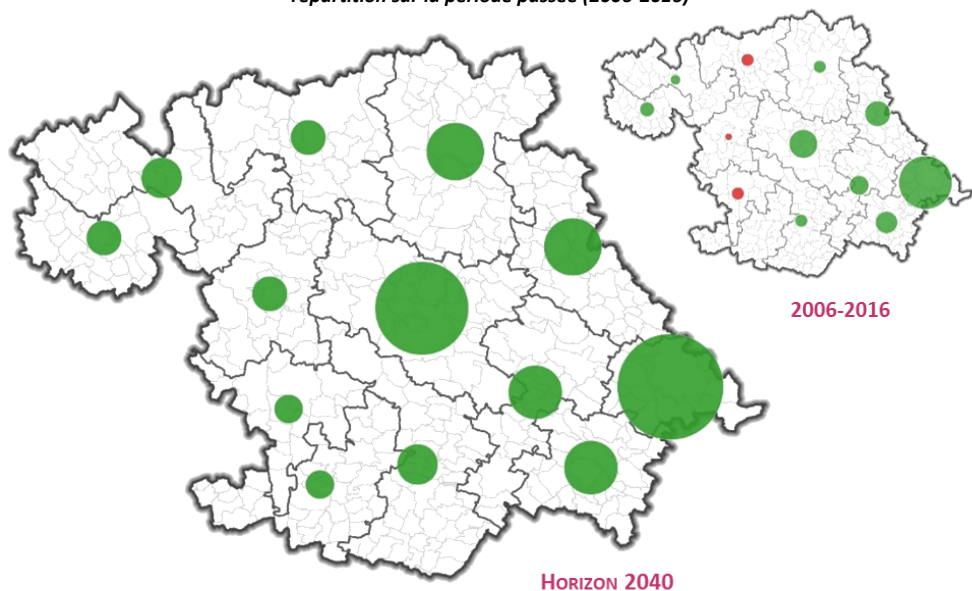


Vers une ambition démographique territorialement modulée

Pour tendre vers une meilleure répartition territoriale de la croissance, la territorialisation des objectifs d'accueil démographique doit répondre aux objectifs majeurs suivants :

- 1) **Permettre à tous les territoires du SCoT d'envisager un développement, aussi mesuré soit-il**, pour répondre, à minima, aux besoins en logements de la population actuelle (liés à la diminution de la taille moyenne des ménages).
- 2) **Permettre le maintien des équipements existants**, notamment scolaires, par l'accueil de nouveaux habitants dans les communes dotées d'écoles.
- 3) **Viser une meilleure répartition des nouveaux habitants qui tienne compte des dynamiques extérieures**, pour conforter la ville-centre, promouvoir un développement raisonné sur l'Est soumis au phénomène de métropolisation et redynamiser le reste du territoire, notamment les secteurs hyper-ruraux.
- 4) **Conforter l'organisation multipolaire en favorisant le développement sur les communes identifiées comme structurantes**, avec un accueil des nouveaux habitants hiérarchisé selon le niveau de polarités pour mailler le territoire et répondre aux besoins de proximité des habitants.

Hypothèse de répartition par EPCI des nouveaux habitants projetés à l'horizon 2040 au regard de la répartition sur la période passée (2006-2016)



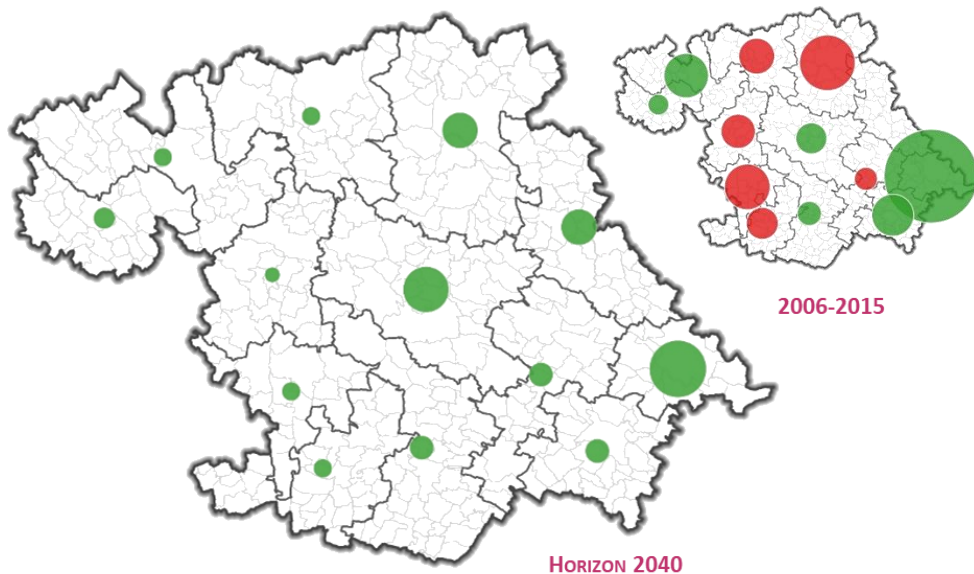
Vers une ambition économique territorialement modulée

La répartition de l'accueil économique est envisagée dans une vision de cohérence, de solidarité et de complémentarités territoriales qui doit rompre avec la période passée qui a conduit à de nombreux développements économiques opportunistes.

La territorialisation de l'ambition économique doit ainsi répondre aux grands principes suivants :

- 1) **Coordonner et articuler le développement de l'économie présente et le développement démographique envisagé** (et de fait à l'armature du territoire) pour répondre aux besoins des futurs habitants,
- 2) Favoriser le développement des **activités productives** sur le territoire et les **orienter prioritairement sur les communes structurantes desservies par des axes de communication majeurs**, ce qui conduit à développer une valorisation économique des axes majeurs (nationales et principales départementales).
- 3) Sur le reste du territoire, **orienter l'accueil des activités productives en premier lieu dans le tissu urbain et les zones d'activités existantes**.

Hypothèse de répartition par EPCI des nouveaux emplois projetés à l'horizon 2040 au regard de la répartition sur la période passée (2006-2015)



Vers une ambition territorialisée de réduction de la consommation d'espace

Pour répondre à l'ambition démographique et économique du territoire, tout en préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers, les élus ont identifié les principes de territorialisation des objectifs de préservations de ces espaces et de réduction de la consommation d'espace. Il s'agira ainsi de :

- 1) **Prendre en compte l'accueil économique et résidentiel envisagé à l'horizon 2040** dans les objectifs de réduction de la consommation d'espace
- 2) **Contenir la dispersion et l'éparpillement de l'urbanisation** à travers :
 - La **polarisation du développement** et le confortement des communes structurantes du territoire,
 - **Le développement raisonné** des autres communes.
- 3) **Prioriser le développement dans le tissu déjà urbanisé** : comblement des dents creuses, réhabilitation, renouvellement urbain... y compris pour le développement économique où priorité sera donnée à la densification, la requalification et l'extension des zones d'activités existantes avant la création de nouvelles zones.
- 4) Le cas échéant, **développer les extensions urbaines** (résidentielles et économiques) **en continuité du tissu urbain existant**, en promouvant de nouvelles formes d'urbanisation moins consommatrices de foncier.
- 5) **Maintenir et préserver les atouts et les spécificités du territoire** : naturels, paysagers, agricoles.
- 6) Identifier une **limite franche entre espaces urbains et espaces agro-naturels**.



Montesquiou

© AUAT

Les prochains rendez-vous de l'élaboration du SCoT

L'élaboration du PADD va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2019 avec l'engagement de la séquence 4, celle du PADD, à partir du second semestre.

Organisée autour d'ateliers participatifs, cette étape permettra de finaliser l'élaboration du projet de territoire pour permettre un premier débat des orientations en fin d'année 2019.

Les étapes-clés à venir

